

K 54

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU PARTI
"COALITION POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE (C.D.R.)" TENUE A
LE 22 Février 1992. 172 bis

En date du 22 février 1992, s'est tenue à l'Hôtel Village URUGWIRO à Kigali une réunion de l'Assemblée constitutive du Parti "Coalition pour la Défense de la République" C.D.R. en sigle. La réunion a débuté à 15h00' et pris fin à 20h30' sous les auspices du Comité de coordination mis en place lors des précédentes rencontres.

Il était prévu à l'ordre du jour :

1. l'adoption des statuts de la C.D.R.
2. la mise en place du Comité Exécutif provisoire et son Bureau Exécutif

Après un exposé sur les fondements de la C.D.R. les motivations de sa création ; et après avoir présenté les statuts du Parti sus-mentionné ; l'Assemblée a pris les résolutions suivantes :

- Première résolution.

L'Assemblée constitutive adopte à l'unanimité les statuts du Parti "Coalition pour la Défense de la République" C.D.R. en sigle.

- Deuxième résolution.

L'Assemblée constitutive élit comme membres du Comité Exécutif provisoire de la "C.D.R." :

- Monsieur BUCYANA Martin
- Monsieur NAHIMANA Théoneste
- Monsieur MISAGO RUTEGESHA Antoine
- Monsieur MUGIMBA Jean Baptiste
- Madame UWAMARIYA Béatrice
- Monsieur HIGIRO Célestin
- Monsieur NZARAMBA Célestin
- Monsieur AKIMANIZANYE Emmanuel
- Monsieur HITIMANA Athanase
- Monsieur SIMBIZI Stanislas

- Troisième résolution.

Conformément à l'article 12 de la Loi relative aux partis politiques, l'Assemblée constitutive a élu :

- Monsieur BUCYANA Martin : Président
- Monsieur NAHIMANA Théoneste : 1^{er} Vice-Président
- Monsieur MISAGO RUTEGESHA Antoine : 2^{ème} Vice-Président
- Monsieur MUGIMBA Jean Baptiste : Secrétaire Général

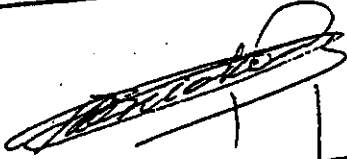
CASE No: ICR-98-44-1
EXHIBIT No: DK 54
DATE ADMITTED: 22/04/2008
TENDERED BY: DEFENCE
NAME OF WITNESS: L.L.K. (DW1)

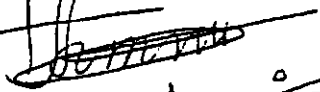
membres du Bureau Exécutif et les mandats à procéder à l'enregistrement ^{films}
du Parti C.D.R. auprès du Ministère compétent.

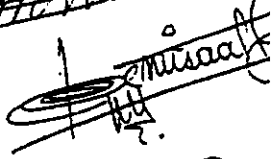
L'ordre du jour épuisé, et après signature des statuts par les membres fondateurs en présence du Notaire
KABALISA Palatin, la séance a été levée par le Président élu à 20h.

En foi de quoi a été dressé le présent
procès-verbal, en date et lieu cité ci-dessus.

Le Bureau Exécutif de la C.D.R.

- BUCYANA Martin : Président 

- NAHIMANA Théoneste : 1^{er} Vice-Président 

- MISAGO RUTEGESHA Antoine : 2^{ème} Vice-Président 

- MUGIMBA Jean Baptiste : Secrétaire Général 